



Résiliation de contrat auto et mrh

Par **YASMINE**, le **29/01/2008** à **19:24**

Pour JEETENDRA,

Bonsoir JEETENDRA,

je suis Yasmine et j'ai besoin de vous.

demain j'ai un BTS BLANC et je souhaite connaître avec la réglementation du code des assurances, les différents types de résiliations et leur délai.

avec tous mes remerciements,

yasmine

Par **jeetendra**, le **29/01/2008** à **19:39**

bonsoir yasmine, c'est un sujet vaste, généralement il y a la résiliation à l'initiative de l'assureur notamment pour défaut de paiement de primes d'assurance, c'est une résiliation sanction d'une part, et la résiliation à l'initiative de l'assuré d'autre part, notamment à l'échéance du contrat, avec les facilités offertes par la loi CHATEL, etc. bonne révision, bonne soirée

Par **YASMINE**, le **29/01/2008** à **19:45**

merci JEETENDRA,

lorsque l'on fait une résiliation pour augmentation de prime à quelle date il faut envoyer sa lettre de résiliation et quels sont les délais? que dit le code des assurances?

Cordialement

Yasmine

Par **jeetendra**, le **29/01/2008** à **20:07**

le delai varie d'un contrat à un autre, generalement il est de 30 jours à compter de la date de reception de la lettre relative à l'augmentation de la prime d'assurance, il faut aussi que cette possibilite qui est d'origine contractuelle soit mentionnée au contrat dans la rubrique resiliation, va sur www.jurisques.com tu a tout sur l'assurance, bonne soirée à toi

Par **YASMINE**, le **29/01/2008** à **20:15**

Merci beuacoup JEETENDRA

Yasmine